COMMUNE DE FUSSY

ARRETE PERMANENT DU 16 MAI 2025
CONCERNANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR SUR LE CHEMIN RURAL DES CHAMPS DE POMMIERS

Le Maire de la commune de FUSSY (CHER)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122.21, L2212-1 et 2, L2213.1 à L2213.4 ;

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, L411-8, R325-1 au R325-38, R411-18, R411-25, R411-28, R413-1, R413-14, R414-14 et R417-10 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code Général des propriétés des personnes publiques ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des véhicules à moteur sur le chemin rural des champs de pommiers ;

Considérant le faible trafic routier constaté sur ce chemin rural ainsi que le mauvais état du revêtement qui peut rendre dangereuse la circulation ;

Considérant le nombre conséquent de dépôts sauvages laissés à l'abandon tout au long du chemin rural qui peut être un danger pour les usagers ;

Considérant le démarrage des travaux de la rocade nord-ouest de Bourges entre la RD58 et la RD940 et le danger représenté par la circulation des engins de chantier ;

ARRETE

Article 1 : Le chemin rural des champs de pommiers sera coupé à la circulation au niveau de l'entrée de l'ancienne décharge à compter du 1er juillet 2025 et ce, durant toute la durée des travaux de la rocade ;

Article 2 : A l'approche des travaux de la rocade ainsi que sur le chantier, la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenus de jour comme de nuit par le titulaire de chaque marché de travaux ;

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et réprimée conformément aux prescriptions du code de la route ;

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur aux extrémités du chemin rural coupé ;

Article 5 : M. le Maire de Fussy, le commandant du groupement de Gendarmerie du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Denis COQUERY

site internet : www.fussy.fr email : mairie-de-fussy@wanadoo.fr
Place du 8 mai 1945 – 18110 FUSSY – Tél. : 02 48 69 34 21 – Fax : 02 48 69 39 96